

ACCORD
SUR
LE TRANSPORT AÉRIEN
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE
SOCIALISTE DU VIETNAM

ARTICLE	TITRE
I	Définitions
II	Applicabilité de la Convention de Chicago
III	Octroi des droits
IV	Désignation et autorisation
V	Révocation et limitation de l'autorisation
VI	Application des lois
VII	Normes de sécurité, certificats, brevets et licences
VIII	Sûreté de l'aviation
IX	Utilisation des aéroports et autres installations
X	Capacité
XI	Statistiques
XII	Droits de douanes et autres frais
XIII	Tarifs
XIV	Ventes et transfert de fonds
XV	Représentants d'entreprises de transport aérien
XVI	Services au sol
XVII	Applicabilité aux services nolisés
XVIII	Consultations
XIX	Modification de l'Accord
XX	Règlement des différends
XXI	Interdiction de fumer
XXII	Dénonciation
XXIII	Enregistrement auprès de l'OACI
XXIV	Conventions multilatérales
XXV	Titres
XXVI	Entrée en vigueur